



**Compte rendu
du Comité technique des services judiciaires
du 8 décembre 2017**

La CFDT a souhaité la bienvenue au niveau directeur des services judiciaires Monsieur Peimane Ghaleh-Marzban pour son premier comité technique.

D'autres organisations syndicales habituellement si promptes à suivre l'administration ont préféré un boycott de façade de cette instance.

La CFDT regrette que l'UNSA et les Greffiers de France (SDGF-FO) aient choisis de ne pas être présents pour évoquer avec le directeur des services judiciaires les multiples difficultés que nous rencontrons au quotidien en juridiction.

La CFDT a choisi de siéger afin de présenter au DSJ l'état de la direction des services judiciaires qui est loin d'être idyllique.

La CFDT a une nouvelle fois attiré l'attention du directeur sur les **difficultés persistantes rencontrées lors de l'utilisation des applicatifs MINOS et Cassiopée**.

Les dysfonctionnements non seulement demeurent, mais **s'aggravent**, en particulier pour MINOS.

Les collègues des tribunaux de police sont confrontés à des problèmes permanents dans l'utilisation de l'appli MINOS. A tel point que pour une audience de 30 dossiers où il fallait une journée pour éditer toutes les décisions et pièces. Il faut désormais une semaine de travail !

Une incompatibilité de coexistence sur un même poste des applicatifs MINOS et CASSIOPEE demeure. Sur ce point des directeurs de greffe essaient de trouver des solutions en interne, provisoires, chronophages et coûteuses (Installer une unité centrale supplémentaire dédiée à Minos, qui ne fonctionne toujours pas correctement, pour éviter les conflits avec Cassiopée).

L'administration nous a indiqué que sur 400 points devant faire l'objet d'une correction, la moitié a été réalisé. 98 corrections majeures devraient intervenir d'ici la fin de l'année.

La CFDT réaffirme que c'est l'organisation informatique globale de notre ministère qu'il faut revoir afin que les agents aient enfin de vrais outils pour travailler.

La CFDT a ensuite tenu **a dénoncé l'excuse budgétaire systématique quant à la sécurisation de nos juridictions.**

Une greffière d'instruction a été violemment agressée physiquement il y a 10 jours dans une grande juridiction de la région parisienne.

Cette juridiction ne dispose pas, pour les accès aux services, de dispositifs de sécurité limitant l'accès aux étages des personnes qui ne sont pas convoquées. Malgré plusieurs demandes il nous est opposé le manque de crédits nécessaires.

Monsieur le directeur, faut-il qu'il y ait un mort pour avoir les crédits nécessaires pour assurer la sécurité des personnels dans les juridictions ?

C'est une réflexion globale sur la sécurité de nos collègues sur leur lieu de travail que nous demandons, pas des mesures quand les drames surviennent.

La CFDT a également rappelé que **le risque ne vient pas que du public mais également de certains de nos bâtiments eux-mêmes.**

Faute de crédits, l'entretien minimum des juridictions n'a pas été fait, aujourd'hui il faut bricoler des sécurisations en urgence, des systèmes de chauffage hors d'âge voire même des ascenseurs qui auraient dû être remplacés depuis des années.

Voici la réalité immobilière de notre direction !

La CFDT sur l'intranet Justice : <http://intranet.justice.gouv.fr/syndicats/cfdt-interco/accueil.htm>

La CFDT a également souhaité faire part au directeur du **manque criant de logement social dans certaines villes de France**. Fréquemment nous dénonçons les démissions subies de nos nouveaux collègues à Paris ou dans d'autres grandes villes. Ces collègues qui, faute de logement, sont contraints de renoncer au bénéfice de leur concours.

Cette fois nous avons souhaité évoquer plus particulièrement la question de nos collègues devant rejoindre Mayotte.

La situation du logement social y est **désastreuse** car en plus du manque de logements ces collègues doivent prendre en compte la sécurité de ce logement qui a un coût très important.

L'État employeur est responsable de la sécurité de ses agents, des mesures fortes en ce sens doivent être prises rapidement et avant les prochaines sorties d'école.

A cette occasion, la CFDT a réaffirmé devant le nouveau directeur **sa revendication d'une prise en charge des frais de déménagement de l'ensemble des collègues choisissant ou subissant un poste outre-mer en sortie d'école.**

Devons-nous nous endetter pour aller prendre notre premier poste ?

La CFDT ne se satisfait pas de l'excuse des textes fonction publique ne le permettant pas, aujourd'hui nous demandons à la DSJ et au ministère de la justice de porter devant la fonction publique cette revendication.

La CFDT continuera de porter cette revendication via ses représentants fonction publique.

Lors de ce comité technique plusieurs textes ont été examinés :

- Un projet de décret attribuant compétence en matière contraventionnelle à certaines chambres détachées de tribunaux de grande instance. Ce décret modifie le code de l'organisation judiciaire afin d'étendre au contentieux contraventionnel la compétence pénale des chambres détachées des tribunaux de grande instance de Lons-le-Saunier, Rodez et Saint-Brieuc.
- Un projet de décret relatif au renfort des effectifs du tribunal de première instance de Nouméa et à la mise en œuvre de moyens de communication audiovisuelle pour certaines audiences de celui-ci. Compte tenu du caractère permanent des dispositions prévoyant les délégations, la CFDT a voté contre ce texte, comme l'ensemble des organisations syndicales présentes à ce CTSJ.
- Un projet de décret modifiant le décret n° 2011-338 du 29 mars 2011 portant modification de l'organisation judiciaire dans le Département de Mayotte. Mayotte département français n'aura toujours pas de conseil de prud'hommes. A chaque report de ce texte, l'administration nous donne un argument différent.

A titre de point d'information l'administration nous a présenté une charte de sécurité du « Portail du SAUJ ». Nous avons appris qu'une expérimentation serait mise en place pour que l'ouverture des SAUJ soit étendu jusqu'à 19H (Pontoise et Grenoble).

Une information a été donnée sur le lancement des travaux du groupe de travail chargé de l'actualisation d'Outilgref TGI. Les travaux de ce groupe sont prévus au moins jusqu'en septembre. Déjà 74 typologies sont identifiées et sont inclus les nouveautés comme le SAUJ.

La CFDT refuse les positions dogmatiques et continuera d'avoir à cœur de siéger pour faire état des difficultés rencontrées au quotidien. C'est le mandat que vous avez souhaité nous confier et nous continuerons de le respecter.

Vos représentants :

Michel BESSEAU

Guillaume GRASSAUD

La CFDT sur l'intranet Justice : <http://intranet.justice.gouv.fr/syndicats/cfdt-interco/accueil.htm>